

AR Prefecture

063-216303537-20221125-2022\_11\_45-DE

Reçu le 30/11/2022

Publié le 30/11/2022

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt-deux, le 25 novembre à 20 h 30

- en exercice	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	09	
- votants	09	
- absents	01	
- exclus	0	

Date de convocation : 21 novembre 2022  
Date d'affichage : 21 novembre 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents : BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

**Délibération : 45 - 2022**

**Objet : demande d'aide financière**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'un redevable concernant la prise en charge d'une facture de l'entreprise AMBERT fermetures pour la fourniture et pose d'une trappe en aluminium d'un montant de 293.70 €.

Cette trappe permet l'accès au compteur d'eau. L'agent communal en charge du relevé n'a pu l'ouvrir, et la poignée lui est restée entre les mains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de rejeter cette demande pour les motifs suivants :

- Aux vues des photographies jointes à la demande, et aux précisions apportées dans le courrier, il apparaît que la trappe qui mène à la cave (bois recouvert de carrelage) s'est détériorée avec le temps et la poignée ne pouvait plus remplir son office
- Dans le règlement du service de l'eau il est stipulé page 3 que « le compteur devra être accessible facilement et en tout temps aux agents de la commune », il n'est nullement fait mention le fait de devoir soulever une trappe d'au moins 15 kg
- Toute demande d'aide de ce type doit être accompagnée au préalable d'un devis et non d'une facture

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 29 novembre 2022  
et publication ou notification du 29 novembre 2022  
Le Maire, Mme Chantal DESGEORGES

